

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 septembre 2018

Salle des fêtes de COURLAOUX

Direction Générale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a

DCC-2018-102 <u>Dématérialisation ACTES - Changement de tiers de télétransmission</u>

- donné son accord pour le changement de tiers de télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- autorisé M. le Président à signer avec la Préfecture la convention désignant le nouveau dispositif homologué,
- dit que les crédits sont disponibles au Budget Principal.

DCC-2018-103 <u>Agence Départementale d'Ingénierie - Approbation des statuts de l'E.P.A.</u> (Établissement Public Administratif)

- approuvé les statuts de l'Établissement Public Administratif,
- autorisé le Président à signer tout document à intervenir,
- chargé M. le Président de transmettre la présente délibération à M. le Président du Conseil Départemental du Jura.

DCC-2018-104 Soutien financier d'Initiative Jura pour l'année 2018

- décidé de passer une convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté autorisant ECLA à verser une subvention à Initiative Jura,
- autorisé le Président à signer la convention ainsi que tout avenant après avis du Bureau Exécutif,
- décidé d'accorder un subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Initiative Jura au titre de l'année 2018.

DCC-2018-105 Composition du Comité Technique dans le cadre des élections professionnelles

- **décidé** de fixer à 5 le nombre des représentants titulaires du personnel, chaque titulaire disposant d'un suppléant,
- décidé de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement au Comité Technique,
- décidé de maintenir le principe du vote pour le collège des représentants de l'établissement,
- dit que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

DCC-2018-106 <u>Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail</u> (CHSCT), composition et fonctionnement

- **décidé** de créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail compétent pour les personnels d'ECLA y compris ceux mis à disposition,
- **décidé** de maintenir le paritarisme entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement,
- **décidé** de maintenir le principe du vote pour le collège des représentants de l'établissement,
- **décidé** de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel. Chaque représentant titulaire disposant d'un suppléant,
- **décidé** de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de l'établissement. Chaque représentant titulaire disposant d'un suppléant,
- dit que la présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales.

DCC-2018-107 Evolution du tableau des emplois

- décidé les créations d'emplois de 2 postes d'attaché territorial et 1 poste d'adjoint technique territorial,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.

DCC-2018-108 Place financière Bourgogne-Franche-Comté

- **décidé** d'adhérer à l'Association La Place Financière pour un montant de 1 500 €/an,
- autorisé M. le Président à signer tout document à intervenir, relatif à cette adhésion.

DCC-2018-109 Aménagement de pistes cyclables - Financement

- approuvé les modalités de financement des pistes cyclables, à savoir :
 - voie dont l'usage pour les citovens de l'Agglomération est prépondérant :

70 % ECLA / 30 % Commune(s)

voie dont l'usage pour les résidents de la ou des Commune(s) est prépondérant :

50 % ECLA / 50 % Commune(s)

DCC-2018-110 Rapports sur le prix et la qualité du service assainissement 2017

- **pris acte** des rapports sur le prix et la qualité du service, établis par le Service Assainissement de l'Agglomération Lédonienne, au titre de l'année 2017.

DCC-2018-111 Bugdet principal: décision modificative N° 2

- approuvé la décision modificative n° 2 au Budget principal 2018.

DCC-2018-112 <u>Budget annexe Opérations Commerciales et Industrielles – Décision</u> modificative n° 1

- approuvé la décision modificative n° 1au Budget annexe opérations commerciales et industrielles 2018.

DCC-2018-113 Budget annexe Transport Urbain - Décision modificative N° 1

- approuvé la décision modificative n°1 au Budget annexe Transport urbain 2018.

DCC-2018-114 Transports publics - Rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017

- pris acte du rapport d'activité "Tallis-Malis" établi par le délégataire du service des transports publics pour l'exercice 2017,
- **précisé** que ce rapport sera mis à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les Mairies des Communes membres, conformément à l'article L 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DCC-2018-115 Transports scolaires - mise en place d'une indemnité kilométrique

- décidé de mettre en place une indemnité kilométrique forfaitaire annuelle de transport scolaire, pour les élèves, relevant de son ressort territorial, se rendant dans un établissement scolaire en dehors de ce territoire,
- approuvé les modalités et le barême fixés,
- autorisé M. le Président à signer tout document à intervenir,
- dit que les crédits sont disponibles au budget transports d'ECLA.

DCC-2018-116 Transports scolaires - Approbation du règlement de fonctionnement

- approuvé le règlement de fonctionnement des transports scolaires, incluant le dispositif relatif aux aides au transport, ainsi que le règlement sur la sécurité et la discipline dans ces transports,
- autorisé le Président à signer tout document à intervenir.

DCC-2018-117 SYDOM - Service élimination des déchets - rapport annuel 2017

 pris acte du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets ménagers de l'exercice 2017 établi par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM du Jura).

DCC-2018-118 Proiet de plateforme bois-énergie porté par EPART

- soutenu le projet d'étude porté par EPART,
- pris l'engagement de participer financièrement à la réalisation de l'étude à hauteur de 3 361,81 €.
- autorisé le Président à signer tout document relatif à cette décision.

DCC-2018-119 Association Les Scènes du Jura - Versement solde subvention 2018

- décidé de verser une subvention complémentaire de 242 500 € à l'Association "Les Scènes du Jura" pour l'exercice 2018,
- autorisé le Président à signer la convention de financement et tout document à intervenir.
- dit que les crédits sont disponibles au budget 2018 et que le versement de la subvention pourra intervenir dès l'approbation de la délibération.

DCC-2018-120 Subvention de l'Etat au titre du Concours Particulier des Bibliothèques pour la refonte du portail internet du Centre Culturel Communautaire des Cordeliers

- sollicité l'aide de l'Etat (Concours Particulier des Bibliothèques)à hauteur de 50% du coût de l'opération, soit 8 100,00 € .

DCC-2018-121 <u>Subvention Région Bourgogne Franche-Comté Restauration Manuscrit Rouget de Lisle</u>

- sollicité l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 75% au titre des aides à la restauration des Fonds Anciens des Bibliothèques.

DCC-2018-122 Amicale Bouliste Messia: demande de subvention d'équipement

- décidé d'attribuer au club Amicale Bouliste Messia une subvention d'équipement de 138 € dans le cadre de l'achat d'une bâche pour leur terrain de jeu.
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.

DCC-2018-123 Avenir Gymnique Lédonien: demande de subvention d'équipement

- décidé d'accorder au club Avenir Gymnique Lédonien une subvention d'équipement de 1 233 € dans le cadre de l'achat d'un praticable de gymnastique,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.

DCC-2018-124 Cercle Sportif Lédonien: demande de subvention d'équipement

- décidé d'attribuer au Cercle Sportif Lédonien une subvention d'équipement de 663 € dans le cadre de l'achat d'une bâche de chapiteau,
- dit que les crédits seront inscrits au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.

DCC-2018-125 <u>Travaux Centre sportif des Crochères: fonds de concours de la commune de Montmorot</u>

- sollicité la Commune de Montmorot pour sa participation financière sous la forme d'un fonds de concours pour la réfection de l'étanchéité de la toiture du Centre Sportif des Crochères, à hauteur de 14 100 €.
- dit que les crédits sont prévus en recettes au budget 2018, chapitre 13.

DCC-2018-126 Racing Club Lédonien: demande de subvention d'équipement

- **décidé** d'attribuer au Racing Club Lédonien une subvention d'équipement pour l'achat d'un minibus à hauteur de 2 345 €.
- dit que les crédits sont disponibles au budget 2018 chapitre 204 subventions d'équipement.

DCC-2018-127 <u>Taxe de séjour intercommunale - Révision au 1er janvier 2019</u>

- confirmé la perception de la taxe de séjour au réel sur son Territoire,
- confirmé la perception de la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre.

 décidé d'assujettir les natures d'hébergement suivantes à la taxe de séjour et fixe les tarifs pour chacun, intégrant la taxe additionnelle de 10% votée par le Conseil Départemental du Jura, à :

Catégorie d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée	Taxe additionnelle départementale	A percevoir
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,855€	0,0855 €	0,94€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de ourisme 3 étoiles	0,70€	0,07 €	0,77€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, ésidences de tourisme 2 étoiles, meublés de ourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60€	0,06 €	0,66€
Hôtels de tourisme 1 étoile, ésidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme étoile, villages de racances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,40€	0,04 €	0,44€
rerrains de camping et errains de caravanage lassés en 3, 4 et 5 étoiles t tout autre terrain hébergement de plein air e caractéristiques quivalentes, emplacements ans des aires de campingars et des parcs de tationnement touristiques ar tranche de 24 heures	0,35€	0,04 €	0,39€
errains de camping et rrains de caravanage assés en 1 et 2 étoiles, orts de plaisance	0,30€	0,03 €	0,33€

- adopté <u>le taux</u> de 2 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement,
- fixé le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant sont assujetties à la taxe de séjour à 1 €,
- dit que les personnes exonérées sont :
 - les personnes mineures,
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
 - les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 €.
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- dit que les présentes dispositions entreront en vigueur au 1er janvier 2019,
- autorisé le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Lons-le-Saunier, le 24 septembre 2018 Pour affichage

Le Président,

Patrick ELVEZI